

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Présents : MM. Stéphane LEJEUNE - Jacques MAILLIOT - Huguette MEYER - Alexis BOULET - Marie-Christine CABOCEL - Jean-Luc DOMGIN - Gilles JEANDEL - Benoît LAMY - Denis LHOMME - Jessica PELC

Absents excusés : Nathalie BABOU-GALMICHE qui donne pouvoir à Jean-Luc DOMGIN,
Véronique GEORGES qui donne pouvoir à Denis LHOMME,
Monique GRIDEL qui donne pouvoir à Stéphane LEJEUNE,
Didier CHASSATTE et Philippe WEHRLIN

Secrétaire de séance : Gilles JEANDEL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la dernière séance par courrier n'ayant d'autres questions à formuler signent le registre des délibérations.

1/Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales :

Ont été élus :

Titulaires :

- Huguette MEYER (13 voix)
- Benoît LAMY (13 voix)
- Stéphane LEJEUNE (13 voix)

Suppléants :

- Gilles JEANDEL (13 voix)
- Jean-Luc DOMGIN (13 voix)
- Jessica PELC (13 voix)

(7.5.2) 2/ Subvention pour la classe découverte

Le projet : Classe découverte à Bures

Classe de Monsieur ALBERT : 22 enfants

5 lundis en avril et mai 2017

Transport : 150 € (par jour) soit 750 €

Activité : 1 980 € (90 € par élèves)

Budget total : 2 730 €.

D'après la convention du RPI, la subvention à voter est de 1 100 € correspondant à 10 € par jour pour 5 jours pour 22 enfants :

$10 \text{ €} \times 5 \times 22 = 1\,100 \text{ €}$.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 1 100 € pour la classe découverte. Ce montant sera versé à l'école de Crévic et inscrit au compte 6574 du budget primitif 2017.

(7.6.1.) 3/ Bilan périscolaire

Lors de la réunion du RPI, le bilan de l'année passée a été présenté.

Rappel : un bilan est établi début de l'année suivante. Il est provisoire car il manque toujours le solde du versement de la CAF. La participation de Crévic est calculée sur ce bilan. L'année suivante, le versement de la CAF est redistribué.

- 2015 : Le bilan définitif du périscolaire pour l'année 2015 fait apparaître un déficit de 15 069.82 € (après versement de la CAF)
Versement de la CAF est réparti comme suit (2 929.35€): 1 677.46 € Sommerviller et 1 241.89 € Crévic
- 2016 : Le bilan provisoire du périscolaire pour l'année 2016 (il manque le versement du Contrat Enfance Jeunesse par la Caisse d'Allocations Familiales) fait apparaître un déficit de 19 077.90 €, soit une participation de 11 370.43 € pour Sommerviller et 7 707.47 € pour Crévic.

Il est donc proposé d'émettre un titre de recette de 6 465.58 € (7 707.47 € - 1 241.29 €) à l'encontre de la commune de Crévic, correspondant à sa participation pour le périscolaire des années 2015 et 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le bilan périscolaire ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette de 6 465.58 € à l'encontre de la commune de Crévic.

(7.5.2.) 4/ Acompte pour périscolaire

Le Foyer Rural de Sommerviller gère le périscolaire de la commune et demande un acompte. Le Foyer rural demandait un acompte de 11 990.58 € mais a reçu entretemps un versement de la caisse d'allocations familiales d'un montant de 10 602 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 1 388.58 € pour le foyer rural.

(7.1.) 5/ Décision modificative

Lors de la vente de bois par l'ONF, un escompte de 75.86 € a été accordé à l'entreprise NCCB. Cet escompte est à imputer au compte 665 (escomptes accordés).

Or aucun montant n'a été prévu lors du vote du budget pour ce compte. Il convient donc d'ouvrir des crédits d'un montant de 76 € au chapitre 66 compte 665. Le budget étant voté en excédent, il n'est pas nécessaire d'ouvrir des crédits en recettes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative exposée ci-dessus.

(4.1.1) 6.1/ Création d'un poste d'agent de maîtrise

Dans le cadre de la promotion professionnelle des agents de la commune, nous avons sollicité l'avis de la commission administrative paritaire qui s'est réunie le 27 avril 2017 pour une demande d'avancement au titre de la promotion interne concernant un agent qui remplit les conditions d'ancienneté et de compétences pour accéder au cadre d'emploi des agents de maîtrise.

Suite à l'avis favorable de l'instance consultative, il convient d'obtenir l'accord des membres du conseil afin de créer le poste correspondant, à compter du 1^{er} août 2017.

Il est proposé :

- De créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} août 2017.
- (La suppression de l'ancien poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe aura lieu ultérieurement car nous attendons l'avis du comité technique paritaire).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer à compter du 1^{er} août 2017 un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

6.2/ Suppression de postes

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19 juin 2017, il est proposé de supprimer 2 postes :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (30 heures) à partir du 1^{er} juillet 2017 suite à la mise en disponibilité d'office pour raison de santé de l'agent occupant le poste;
- un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 30 juillet 2017 suite à la démission de l'agent occupant le poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de supprimer le poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 30 juillet 2017
- Décide de ne pas supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet (30 heures) à partir du 1^{er} juillet 2017

(4.4) 6.3.1/ Ouverture d'un poste d'ATSEM en CAE

Le bureau du RPI a décidé de créer un poste d'ATSEM en CAE pour une durée de 1 an pour l'année scolaire 2017-2018 au vu des effectifs de la rentrée prochaine pour la classe de Grande Section / CP. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste en CAE à l'école (ATSEM) à compter du 1^{er} septembre avec les caractéristiques suivantes : 20 heures par semaine, payé au SMIC avec une prise en charge de 76 % par l'Etat. Ce poste sera financé par les communes de Crévic et Sommerviller. La commune Sommerviller crée le poste et refacturera la moitié du coût à la commune de Crévic.

(4.2.1) 6.3.2/ Ouverture d'un poste d'accompagnateur de bus

Il s'agit d'un poste d'adjoint d'animation. Un poste avait été ouvert du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 pour une durée de 3 heures 25 hebdomadaires.

Il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation de 3 heures 25 hebdomadaires du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 (accompagnement dans le bus 4.5 heures par semaine pendant les périodes scolaires)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de créer un poste d'adjoint d'animation non titulaire à hauteur de 3.42 heures par semaine du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter.

Et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours

(4.1.1.) 6.3.3/ Ouverture d'un poste de femme de ménage

Après avoir écouté l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'ouvrir un poste permanent d'adjoint technique à compter 30 juillet 2017 à temps non complet pour effectuer le ménage à l'école ;
- de fixer la durée de travail à 15.00 heures/semaine
- de charger Monsieur le Maire du recrutement.

Et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours

(4.2.1.) 6.3.4/ Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation.

Depuis la rentrée scolaire, la commune (le RPI) emploie une animatrice pour s'occuper d'un enfant poly allergique pour le transport scolaire et les TAP.

Il est donc proposé de renouveler le poste et d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation d'une durée 4h05/semaine du 1^{er} septembre 2017 au 7 juillet 2018 pour l'accompagnement dans le bus. Le temps passé aux temps d'activité périscolaire (1h30 les mercredis) sera payé en fonction de la présence de l'enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de créer un poste d'adjoint d'animation non titulaire à hauteur de 4.05 heures par semaine du 1^{er} septembre 2017 au 7 juillet 2018
- autorise Monsieur le Maire à recruter

Et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours et que la commune de Crévic participe à hauteur de 50%.

(8.8) 7/ Avis sur déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation d'installations minières associées, attachés à la concession des mines de sel gemme et de sources d'eau salée de « Crévic » (Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est)

Le 31 mai 2017, la commune a reçu de la Préfecture de Meurthe et Moselle un dossier de la compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est concernant la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation d'installations minières associées, attachés à la concession des mines de sel gemme et de sources d'eau salée de « Crévic ». La concession touchant le territoire de la commune, l'avis du conseil municipal est demandé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet cité ci-dessus.

(7.10) 9/ Remboursement de dépenses à la commission des fêtes

Suite à l'achat du master, il a été nécessaire de faire une carte grise. Les services de la sous-préfecture de Lunéville ne délivrant plus les cartes grises, celle-ci a été réalisée sur le site internet carte-grise.com et le comité des fêtes a payé par carte bancaire. Il convient donc de rembourser le comité des fêtes du montant de la carte grise plus les frais soit un total de 224.66 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à rembourser la somme de 224.66 € à la commission des fêtes pour l'achat de la carte grise du master.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur l'école :

Pour la rentrée 2017/2018, les activités périscolaires sont maintenues soit une semaine scolaire de 4 jours ½. Projet de passage à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

Les tarifs de la cantine vont être augmentés de 10 centimes pour répercuter l'augmentation du fournisseur.

Le Conseil Départemental de Lunéville a procédé à la réfection de la rue Jeanne d'Arc le 7 juin dernier avec un enrobé à froid.

Benoît LAMY rejoint la commission fleurissement.

Un dossier va être réalisé pour effectuer le curage du Sânon en aval et en amont du pont. Les travaux seront réalisés par les employés communaux.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à vingt-deux heures quinze

Le Maire,
Stéphane LEJEUNE